

COMPTE RENDU DE LA VISIOCONFÉRENCE DU 09 AVRIL
ENTRE ORGANISATIONS PATRONALES, SYNDICALES
ET SERVICES DE L'ETAT

Introduction de Madame la préfète :

Madame la Préfète fait un rappel du contexte et de la situation que nous vivons : situation grave et inédite. Elle nous confirme la prolongation du confinement au delà du 15 avril, Macron prendra la parole lundi 13 au soir pour l'annoncer.

Elle précise la situation du département. Elle souligne une mise en oeuvre des mesures de confinement précoce dans le Puy de Dôme. La propagation du virus a ainsi pu être contenu et maîtrisé. Elle précise la mise en place de structures de prise en charge pour les plus démunis. La solidarité de notre territoire est à souligner avec l'arrivée de patients d'autres régions atteints du COVID-19 sur le Puy de Dôme.

Toutefois, plusieurs situations appellent une attention particulière (comme l'EHPAD de Lempdes). L'ARS est en train d'élargir une stratégie de dépistage en liaison avec le Conseil Départemental. Mais aussi avec un grand nombre d'établissements de soins, d'aides à domicile à l'échelle du département.

S'agissant du système de soins, l'approvisionnement en matériel est assez fluide et régulier dans l'ensemble des établissements. La Fourniture en gel aussi mais il reste des problèmes sur certains équipements de protection (surblouse etc...). Des reconversions d'activité sont en cours sur plusieurs entreprises pour pallier au problème localement.

La nouveauté, c'est le port du masque rendu obligatoire pour les personnels accueillant du public. Les modèles alternatifs de masques sont tolérés.

La crise sanitaire s'accompagne d'une crise économique avec beaucoup d'entreprises qui reste à l'arrêt. Le gouvernement a mis en place des mesures de prise en charge de l'activité partielle pour les entreprises qui en font la demande afin de compenser le chômage partiel des salarié-e-s concerné-e-s.

Sur le département, c'est 6855 dossiers qui ont été déposés pour 61300 salariés soit 1/3 des travailleuses et travailleurs du département.

La Préfète reconnaît que le système informatique ne suit pas toujours pour les demandes et sature. Le site dédié vient d'être reconfiguré et fonctionne mieux.

Ces mesures impactent fortement l'économie locale, c'est pourquoi s'ajoute à ce dispositif des mesures d'accompagnement et de solidarité financière avec notamment l'intervention de la BPI et des banques, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les collectivités. Cette solidarité

est essentiellement pour aider les secteurs qui ne peuvent plus avoir d'activité et qui sont fortement impacté comme les secteurs du tourisme, les bars et restaurants etc... L'état travaille pour que le fonctionnement de ces mesures soient continu et pour faire en sorte que la reprise de l'activité économique se fasse dans des conditions acceptables. Aujourd'hui des fiches métiers ont été élaborés pour définir les mesures de protection comme dans le BTP par exemple. Hier une réunion a été organisé par Madame la Préfète avec le secteur du BTP pour relancer cette activité le plus rapidement possible en ciblant les chantiers prioritaires.

Madame la Préfète a organisé cette visioconférence aujourd'hui pour entendre les points de vue de chaque organisation et faire remonter au gouvernement ce qui doit l'être.

La CGT est intervenue en premier... Mon intervention est en pièce jointe du compte rendu

FO :

Cette situation particulière que nous vivons nécessite plus de rencontres entre les organisations syndicales et les services de l'Etat comme l'a souligné la CGT. Force Ouvrière se pose la question de savoir si le gouvernement fait la guerre contre le coronavirus ou contre le monde du travail. L'Union sacré pour FO c'est non, les syndicats sont là avant tout pour soutenir et défendre le salarié-e-s.

FO souligne être toujours engagé sur le refus de la réforme des retraites, comme l'ensemble des organisations syndicales qui ont sollicité la Préfecture il y a trois semaines. FO dénonce les mesures prises dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire et tout particulièrement les ordonnances visant à affaiblir une nouvelle fois le code du travail. FO souhaite que la Préfecture prenne ses responsabilités et donne les moyens nécessaires pour les déplacements des responsables syndicaux, des élu-e-s et des mandaté-e-s. Macron a précisé que les lieux de culte ont le droit de se réunir sous certaines conditions et en respectant les gestes barrières, les Organisations Syndicales doivent pouvoir le faire de manière adapté également. Car sur la question des jours de congés, comment négocier si on ne peut pas se réunir et se déplacer dans les entreprises pour faire remonter les revendications des salarié-e-s ?

FO appuie la demande de la CGT sur ce point et exige qu'une note soit produite par la Préfecture pour donner des consignes aux forces de l'ordre en cas de contrôle.

Sur la question des repos et congés, tout particulièrement le lundi de Pâques, FO demande que soit clarifié la position de Madame la Préfète sur la question de la fermeture des dimanches et jours fériés. Les chiffres d'affaires des 4 derniers weekend ne démontrent pas que l'ouverture sur ces jours précis provoquent une relance de l'activité économique.

FO souligne la revendication unanime de l'intersyndicale FO-CGT-FSU-Soldaires-UNEF pour que soit dépisté de manière systématique les personnels accueillants du public.

FO constate que les chiffres donnés par la Préfcture montrent que $\frac{2}{3}$ des salariés du privé sont encore en activité. Dépistage doit être systématique sinon les salarié-e-s utiliseront leur droits de retraits pour garantir leur sécurité et leur santé.

On fait des appels à dons du côté des entreprises mais si elles ont des stocks, FO propose que la Préfecture prenne les mesures qui s'impose pour les réquisitionner.

Le double discours du gouvernement n'est plus entendable, le monde qu'on nous propose c'est rester chez soi et aller bosser sans protection, sans droits et 60 heures par semaine.

La Préfecture doit lister les activités essentielles sur le département.

Concernant le dialogue social : au CHU de riom, la directrice a déclaré que l'organisation du travail ne regardait pas les Organisations Syndicales. Dans l'éducation nationale également, le dialogue social n'est pas respecté puisque les documents des réunions avec IRP ne sont pas envoyés en amont aux élu-e-s des personnels.

FO revendique à l'Etat de garantir qu'aucun PSE soit engagé pendant la période de crise et qu'il n'y ait aucun licenciement.

FO souligne aussi des problèmes sur les salaires, certains ne sont pas payés sur le mois de Mars sans avoir informé les salarié-e-s au préalable. On voit aussi dans certaines professions des primes supprimées. Pendant ce temps, les factures tombent et les banques ne confinent pas les crédits des ménages. Il y a des fins de mois difficiles.

Sur la question du télétravail : qui prend en charge les équipements, les abonnements etc... Bien souvent les salarié-e-s mis en télétravail utilisent leurs équipements personnels (PC, Box internet...). Des règles existent déjà dans le code du travail pour régler cette pratique mais la réalité est bien différente. FO a même eu connaissance d'une inspectrice de l'académie qui envoie des courriels un dimanche à 13h aux enseignant-e-s. Tout cela semble bien aggraver les conditions de travail actuelles.

Sur les ordonnances portant sur le temps de repos et les congés payés, les congés ne doivent pas être confisqué aux salarié-e-s. Ils/elles ne sont pas responsables du confinement. Être confiné-e, ce n'est pas être en congés.

Sur le dossier Luxfer : FO a bien pris note de la fin de non recevoir de Bruno Le Maire sur la demande de nationalisation. Si les malades risquent de manquer d'oxygène, le gouvernement ne manque pas d'air et l'intersyndicale demande nationalisation sans délai et sans conditions.

FO conclut en affirmant que le jour d'après ne doit pas être pire que le jour d'avant.

FSU :

La FSU est fier dans cette période difficile de représenter la fonction publique. Les agents et personnels font un travail inestimable en ce moment. Il faudra avoir une meilleur considération pour les services publics quand viendront les jours d'après. FSU estime qu'il y a un réel besoin d'avoir une meilleur retour des contaminations dans les écoles, les collèges qui restent ouverts pour accueillir les enfants des personnels soignants. FSU estime également qu'il est nécessaire d'avoir un dépistage systématique pour les personnes en contact avec des enfants, du public...

Sur la continuité pédagogique : une majorité de famille n'ont que des petits moyens pour faire les cours à la maison et la question qui doit se poser : c'est qui paient les frais ? les inégalités entre élèves vont encore se creuser et c'est les élèves qui en paieront le prix fort. FSU trouve inadmissible de ne pas avoir de documents préparatoires en amont pour les réunions de Comités Techniques.

FSU informe et dénonce qu'il y a encore des suppressions de postes dans l'hôpital public.

UNEF :

UNEF précise que même si c'est un syndicat étudiant, ils ont aussi des revendications dans cette période inédite mais qu'elles sont peu entendues.

UNEF revient sur le discours du gouvernement et précise qu'il est complètement contradictoire. C'est bien la politique de Macron et toutes les politiques qui ont précédées qui ont conduit et favorisé cette situation.

UNEF déplore les réquisitions des étudiant-e-s dans la santé et dénonce ils leur exploitation. Ils/elles doivent être considéré-e-s comme des

Sur les examens, le confinement renforce la fracture numérique et posent de vrais difficultés pour certains étudiant-e-s, notamment celles et ceux qui vivent dans les zones blanches, dépourvues de connection internet ou de réseaux mobiles. Unef revendique donc le mise en place d'une note plancher afin de ne pas léser les étudiant-e-s confronté-e-s à ces situations et ne pas creuser davantage les inégalités.

L'UNEF constate que l'Université n'a pas les moyens de payer le rapatriement des étudiant-e-s parti-e-s à l'étranger.

L'UNEF pose aussi la question des loyers du CROUS qui doivent être neutralisé dans la période de crise. Les étudiant-e-s ne pouvant plus aller bosser pour payer leurs loyers, il y a des risques qu'ils soient plongé-e-s dans encore plus de précarité.

Sur la loi d'urgence sanitaire et les ordonnances qui casse une fois de plus le code du travail : l'UNEF trouve que c'est une honte de donner des moyens aux employeurs pour faire payer le coût économique de la crise aux salarié-e-s. L'UNEF dénonce également la pratique des grandes enseignes de la grande distribution qui font des bons d'achat pour le dimanche et jour férié. Un véritable scandale.

L'UNEF affirme également son soutien dans le dossier luxfer et demande elle aussi une intervention de l'Etat pour que soit nationaliser l'entreprise au plus vite afin de reprendre l'activité.

L'UNEF conclut en affirmant que cette crise sanitaire démontre bien l'importance de notre modèle social et qu'il faut renforcer son efficacité.

Gilles casimir (USTM CGT - Métallurgie) :

Pour la CGT Métallurgie, cette crise révèle l'impréparation des employeurs face à l'ampleur de la situation que nous traversons... C'est le premier point.

Pour le dossier Luxfer, c'est un dossier qui déçoit tout le monde dans les déclarations de Bruno le Maire. Les salarié-e-s sont belle et bien disponibles pour relancer l'activité, un grand nombre d'entre eux est actuellement sans emploi. L'Etat est au courant qu'un plan de relance de l'usine sur 9 semaines est prêt. Le principal fournisseur en oxygene médical "Air Liquide" alerte sur les bouteilles reconditionnées, pas ou peu ré-évaluées et qui constituent de véritables bombes en circulation, il y a donc urgence à relancer la production de bouteilles en alliage d'aluminium.

L'USTM demande également que soit listé les entreprises dites "essentiels" car un grand nombre sont en train de reprendre l'activité alors que le confinement est de rigueur. L'USTM précise que la CGT n'a pas souhaité signé l'accord conclu dans la négociation de branche suite aux ordonnances et portant sur les congés et temps de repos, considérant que ce n'est pas aux salarié-e-s de la Métallurgie de payer le prix de la crise sanitaire.

René Desfroment (CGT construction) :

La CGT Construction déplore apprendre aujourd'hui qu'une réunion avec les organisations patronales du BTP du département se soient tenue hier mais sans les représentants de salariés. Le temps des premiers de cordée doit maintenant se terminer.

La CGT Construction rappelle que le guide de l'OPPBTP sur les préconisations à prendre pour la reprise de l'activité n'a été approuvé que par une seule organisation syndicale, la CFDT. La CGT Construction demande que soit listé les travaux essentiels et urgent dans

le bâtiment. Il ne faut pas enfoncer des portes ouvertes, la CGT Construction est bien consciente que des travaux d'eau ou d'assainissement sont importants mais est il bien nécessaire que des travaux d'aménagement paysagers se déroulent avec tous les risques de contamination qu'ils comportent. La plupart du temps, les préconisations sont impossibles à mettre en oeuvre pour garantir la sécurité des salarié-e-s. La CGT Construction demande que soit organisé une nouvelle réunion en présence des organisations patronales et des services de l'Etat. Elle donne l'exemple de la société " VB énergie" où des pressions sont faites sur les salarié-e-s pour reprendre l'activité.

La CGT Construction demande également d'avoir un état des lieux des salarié-e-s détaché-e-s à l'échelle du département. Elle demande également que soit mis en place des contacts avec les employeurs pour le contrôle des véhicules qui circulent afin que ce ne soit pas les salarié-e-s obligé-e-s de se rendre sur le chantier à plusieurs dans un seul et même véhicule qui payent les conséquences des mesures gouvernementales en mettant en danger leur santé.

MEDEF 63 :

Le MEDEF 63 se demande si cette réunion est bien une réunion entre les OS, les OP et les services de l'Etat car cela fait une heure qu'on entend que les organisations syndicales.

Le MEDEF 63 s'amuse de constater que ces mêmes organisations syndicales revendiquent un confinement maximum mais souhaite pouvoir circuler et se réunir librement. Et c'est aussi ceux là qui s'oppose à la tenue des référés des prud'hommes.

Le MEDEF 63 est là pour proposer des solutions car les entreprises doivent reprendre l'activité si on veut éviter un désastre économique. Il a déjà eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises sur ce sujet avec la Préfecture. Me MEDEF 63 réitère sa demande de mise en place d'une application sur smartphone, à l'image de la demande faite par la direction du CHU, pour pouvoir contrôler l'état de santé des salarié-e-s.

Le MEDEF 63 est favorable au redémarrage des entreprises mais déplore que le matériel de protection demandé il y a deux semaines à la Préfecture ne soit pas encore pas arrivé pour les salarié-e-s.

CPME 63

La CPME 63 rappelle la responsabilité des donneurs d'ordres et des employeurs sur la santé et la sécurité des salariés. Notamment sur les TPE qui travaillent en sous traitance, parfois dans de mauvaises conditions de sécurité, y compris pour les donneurs d'ordres publics.

La CPME 63 s'inquiète que si l'activité ne reprend pas, on ne pourra pas payer les salaires et dégâts seront sur les salarié-e-s.

Christophe Boucheix (Commerce CGT):

Les salarié-e-s du commerce, essentiellement celles et ceux de la grande distribution sont en première ligne également et épuisé-e-s. Ces salarié-e-s ont besoin de repos dans la période, ils/elles sont stressé-e-s dans cette période ou ils/elles sont obligé-e-s d'aller travailler pour assurer les besoins essentielles de la population.

La CGT Commerce dénonce que les employeurs ne répondent pas aux sollicitations des salarié-e-s de fermer les rayons non-alimentaires (les ventes de télévision explosent) pour

se concentrer sur l'essentiel et aménager le travail en conséquence, ce qui permettrait de réduire le temps de travail et donc le temps d'exposition.

On constate qu'il n'y a plus de dialogue social dans un grand nombre d'enseignes, les mesures essentielles de protection et les recommandations n'existent pas dans un grand nombre de magasins. Il n'y a quasiment aucune fourniture de matériel de protection alors que des entreprises non-essentielle en ont de stocks au sein de leur mur

La CGT commerce ne revient pas sur l'affaire des bons d'achats à faire valoir le dimanche et le lundi de Pâques, tout est dit dans le courrier qui a été envoyé à Madame la Préfète.

Mais la CGT Commerce réitère sa demande de mise en place d'un arrêté préfectorale pour interdire les ouvertures des dimanches et des jours fériés (le 1er Mai approche et d'autres vont suivre rapidement).

Aodren Le Guern (CSD CGT - fonction publique territoriale):

La CSD relaie les chiffres et problèmes techniques au sein de la fonction publique territoriale régulièrement à la Préfecture. La CSD dénonce les problèmes qui subsiste à l'EHPAD de Lempdes, dans les petites collectivités, sur le CCAS d'Issoire.

Il n'y a pas assez de mesures prises de sécurité au niveau des petites collectivités. la CSD en profite pour rappeler que la Préfecture a demandé en 2012 que chaque collectivité établisse un document d'information communal sur les risques majeurs : DICRIM, dont la responsabilité revient au maire. Il contient les données locales, départementales et nationales nécessaires à l'information des citoyens au titre du droit à l'information. Il contient quatre grands types d'informations : la connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune, les mesures prises par la commune, avec des exemples de réalisation, les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte et le plan d'affichage de ces consignes.

La CSD CGT rappelle que le préavis de grève fonction publique est déposé sur les décrets de la réforme de la fonction publique, sur le manque de moyens de protection des agents et les pressions qu'exercent les employeurs sur les droits de retraits des agents.

Au niveau du Centre de Gestion 63 : la CSD CGT fait remarquer l'absence totale de présence de la médecine du travail alors que dans les petites collectivités de moins de 50 agents, c'est plus de 6500 agents y sont affiliées.

La gestion des demandes se fait uniquement par mail, la CSD CGT questionne : comment le centre de gestion fonctionne ?

Et pourtant la CSD CGT constate qu'un conseil de discipline est en train de s'organiser pour le mois de mai pendant la crise sanitaire.

CFE-CGC :

la CFE-CGC remercie Madame la Préfète de l'invitation et attire l'attention sur la reprise des activités ! La CFE-CGC est favorable à la reprise et est prête à faire le nécessaire pour que le dialogue social soit présent pour bien vérifier qu'il y a mise en place des gestes barrières et des équipements nécessaires à la protection de la santé des salarié-e-s.

Bruno Nies USD CGT 63 :

Pour l'USD CGT, en cette période de crise sanitaire il est important de relayer à Madame la Préfète plusieurs dysfonctionnements et informations.

L'USD CGT a alerté la Préfecture sur la demande de reconnaissance en maladie professionnelle pour les agents atteints du covid 19, en lettre du 21 MARS . La réponse apportée n'est pas satisfaisante pour les agents en maladie. La commission de réforme devra prendre considération de ce problème de virus

L'USD CGT demande d'intervenir auprès de L'ARS pour qu'elle revienne à la table des discussions sur cette crise avec notre organisation syndicale CGT. L'ARS s'était engagée à une réunion hebdomadaire.... Et la ils ont fui!!!!

L'USD CGT informe d'une augmentation flagrante des arrêts maladies sur notre secteur ce qui démontre bien la dureté de nos emplois.

Aujourd'hui les chefs d'établissements rappellent les agents placés sous ASA pour raison de santé en les forçant à reprendre leur poste avec un masque. C'est inadmissible et cela va à l'encontre de la décision du gouvernement pour protéger les personnes fragiles.

Pour l'USD CGT, les aides à domicile sont les grandes oubliées de l'état !!!!! Les salariés sont en contact direct chez les personnes fragiles, chez les personnes à risques et se trouvent confrontés à des employeurs peu scrupuleux sur les mesures barrières à mettre en place. L'USD CGT constate un défaut de surblouses, seulement un masque par jour...

L'USD CGT n'ose même pas imaginer comment les intervenants payés avec des chèques CESU ont la possibilité de récupérer des EPI.

L'USD CGT informe qu'un IME doit reprendre son activité. Il est important que toutes les mesures de protections, aussi bien du personnel que des jeunes enfants à risques élevés, soient respectées.

Le rapport de la cour des comptes sur l'hôpital public démontre bien la mise en place de la marchandisation et la privatisation à outrance de notre système de santé. L'USD CGT affirme que la CGT saura défendre avec la population notre hôpital.

L'USD CGT demande à ce que des tests sérologiques soient faits sur tous les soignants, qu'ils/elles soient à l'hôpital, en ehpad ou en service d'aide à domicile. Ces tests devront également être étendus à l'ensemble de la population.

Madame la Préfète - Réponses :

Madame la Préfète souligne qu'elle va synthétiser et apporter des réponses mais que certaines relèvent de l'échelon national.

Sur le fonctionnement du dialogue social à l'échelle départementale dénoncée par l'UD CGT 63, elle dénonce la virulence des propos qu'elle trouve injuste même si ce n'est que la deuxième réunion.

Dans ce moment de crise sanitaire, notre capacité à travailler ensemble doit nous permettre de continuer à trouver des solutions à cette crise et faire vivre le modèle social. Elle souligne le rôle de l'Etat et de services publics en territoire.

Sur la question des déplacements des représentants syndicaux, Madame la Préfète est favorable pour qu'une attestation soit mise à disposition par les organisations syndicales. Elle sera attentive à ce qu'il n'y ait pas d'entrave au droit du travail. Par contre sur les réunions physiques, elle émet un peu plus de réserve et souhaite que soit privilégié les réunions à distance par visioconférence ou par téléphone.

Sur la question du BTP : afin d'aider au redémarrage des chantiers, l'idée est bien d'associer les représentants des salariés.

Sur la liste des activités essentielles ou pas : ce n'est pas la règle retenue par le gouvernement. Madame la Préfète rappelle que des règles ont été écrites uniquement pour

les structures qui accueillent du public, pour le reste il n'y a aucun distinguo à faire et l'activité doit reprendre si les conditions le permettent.

Sur la question des équipements et tests : elle réfute le fait qu'il y ait un abandon des systèmes d'aides à domicile. Les personnels sont bien prise en compte dans la répartition sous le contrôle du Conseil Départementale.

Pour les tests, la Préfecture vient d'avoir l'aval du gouvernement pour que les laboratoires départementaux travaillent à en élaborer. A ce stade, ça ne sera pas pour l'ensemble de la population mais pour une catégorie de population qui est en train d'être définie.

Sur l'ouverture des magasins les dimanches et jours fériés : les ordonnances issues de la loi d'urgence sanitaire n'ont rien changé aux règles existantes. Elle demande à la Direccte d'expliquer ce qu'il en est.

Direccte :

C'est seulement une décision des directeurs d'établissement qui peut faire fermer les dimanches et jours fériés. Le code du travail n'a pas évolué sur ce point là.

Sur la question des services de santé au travail. Un seul organisme sur le département, c'est l'AIST, qui a un rôle essentiel en période de crise. La Direccte confirme que lors de la première période de confinement, l'AIST a du s'adapter et cela a pris du temps mais ces services fonctionnent à nouveau quasi normalement. Si il y a des dysfonctionnements, il faut les souligner à la Direccte qui est elle aussi maintenant en capacité à répondre.

Madame la Préfète :

Sur le dossier Luxfer : le gouvernement a été clair, pas de nationalisation mais un certain nombre de pistes sérieuses vont peut-être aboutir même si l'une d'entre elle (SCOP) a été écarté. Il faudra travailler au jour d'après dans ce dossier pour pérenniser l'activité de l'usine.

Sur l'éducation nationale : Madame la Préfète tient à saluer le dévouement des personnels et souhaite qu'il y est plus de lien avec les collectivités territoriales.

Sur l'ensemble des situations particulières qui ont été exposées Madame la Préfète affirme qu'elles relèvent parfois de l'inspection du travail et qu'il faut continuer à alerter et informer pour que le nécessaire soit fait. Ce qui explique donc que Madame la Préfète n'ait pas toujours les réponses/

Prochaine réunion le 23 avril à 11h en visioconférence